



Pour information, le restaurant scolaire n'offre pas la possibilité de commander des repas pour les enfants allergiques. Ces derniers devront faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et les parents confectionneront eux même les repas qui seront ensuite réchauffés par le personnel du restaurant scolaire.

Pour les parents qui ne souhaitent pas préparer de repas, ou dont l'enfant souffre d'allergie merci de bien vouloir nous retourner complété et signé le document « attestation PAI ou décharge »

NOM – PRENOM DE L'ENFANT :
CLASSE : à la rentrée de septembre

NOM – PRENOM DU RESPONSABLE :
ADRESSE :
N° PORTABLE :
ADRESSE MAIL :@.....

ATTESTATION P.A.I ou DECHARGE

Je soussignée, Mme, M,

Atteste que :
(cocher la case correspondante)

L'enfant souffre d'une allergie alimentaire. Dans le cadre d'un PAI (protocole d'accueil individualisé), il doit apporter son panier repas dans un sac isotherme ou une glacière, et une copie du PAI sera fournie lors de l'inscription au service de la cantine.

L'enfant souffre d'une allergie alimentaire mais ne rentre pas dans le cadre d'un PAI, et il mange au restaurant scolaire. Dans ce cas, les parents ou la personne responsable de l'enfant déchargent le Maire et le personnel communal de toute responsabilité en cas de problèmes.

L'enfant souffre d'une allergie alimentaire rentrant dans le cadre d'un PAI. Cependant il peut prendre ses repas en collectivité (au restaurant scolaire). Dans ce cas, les parents ou la personne responsable de l'enfant déchargent le Maire et le personnel communal de toute responsabilité en cas de problèmes.

A Le.....

Signature